Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200910-20-DE

Date de télétrapamission d2/09/2020 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY Siège: Rue des 4 éléments - Pompey

Date de réception présentuseue 22/09/2020

Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 4 septembre 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents Pré	
Bouxières-aux-Dames	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
Champigneulles	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
Custines	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
Faulx	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
Liverdun	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
Malleloy	M. GODEFROY – MME SALEUR
Marbache	MME LESAINE – M. MAXANT
Millery	M. BLASIUS
Montenoy	M. POINT
Pompey	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRLIC
Saizerais	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	MME SCHMITT à M. MACHADO
Champigneulles	M. POTDEVIN à M. TROGRLIC (Pompey)

N°20 – DB du 10/09/2020

Rapporteur: MME BEGORRE MAIRE

Vente de papiers issus de la collecte sélective - Avenant n°2 au contrat avec la papeterie Norske Skog

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes assure la collecte séparée des déchets recyclables secs sur l'ensemble de son territoire. Ce flux est constitué de déchets d'emballages et de déchets papiers en mélange. Ces matériaux sont triés sur le centre Paprec situé à Dieulouard.

A l'issue de cette prestation de tri, les papiers de qualité 1.11, correspondants principalement à des journaux, revues, magazines, papiers bureautiques et imprimés publicitaires, sont acheminés chez Norske Skog à Golbey. La production de ce type de papier représente en moyenne 800 tonnes par an.

Le contrat de reprise établit avec la papeterie depuis le 1er janvier 2016 nécessite une modification.

Le Marché Européen et plus spécifiquement français du recyclage des journaux magazines subit depuis juillet 2019 une crise structurelle majeure et durable qui a conduit à sa déstructuration et ne permet plus à la papeterie Norske Skog de maintenir ses engagements quant à la valeur du prix plancher.

La crise sur les marchés du recyclage, avec l'arrêt durable des importations de la Chine, et d'autres pays, les annonces de mise en vente ou fermeture d'unités. la baisse importante de la demande en papier journal, ont conduit à déstabiliser le Le prix des papiers récupérés s'est totalement effondré pour tomber à 30 €/t sur ce mois de janvier 2020. Les prix planchers et prix fixes ne sont plus tenables, notamment, pour la pérennité des opérateurs.

Norske Skog Golbey a pris, en responsabilité, la décision de supporter la filière pour en assurer la sauvegarde comme la pérennité en prenant beaucoup plus de quantités de papiers de collectivités, aux dépens de sortes industrielles (invendus de presse) et de diminuer également les apports en fibre vierge. Cette initiative, inédite par son ampleur, ne pourra se faire qu'en adaptant les conditions financières de reprise à ces bouleversements majeurs et durables.

Ainsi, soucieuses d'assurer la continuité du partenariat conformément à la clause de sauvegarde stipulé à le contrat, il est convenu, d'un commun accord, de fixer et d'appliquer une nouvelle valeur de **reprise minimale à 50 € la tonne** (au lieu de 75 €).

Par conséquent il vous est proposé de signer un avenant n°2 au contrat avec la papeterie Norske Skog de Golbey conformément au modèle ci-joint, pour la reprise des papiers de qualité 1.11 dont les conditions sont applicables rétroactivement à compter du 1er mars 2020

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 de recyclage avec Norske Skog Golbey, ses annexes ainsi que le mandat de facturation.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2020 et suivants, sur la ligne 812 – 7078 ligne vente de marchandises.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC